GEMENG
SANDWEILER

Sandweiler, le 16 février 2018

CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAL

Le Collège des Bourgmestre et Echevins prie les membres du Conseil Communal, en vertu de l'article 12 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, d'assister à une réunion du Conseil Communal, qui aura lieu dans la mairie à Sandweiler**, le jeudi 22 février 2018 à 16h30.**

ORDRE DU JOUR

Séance publique

1. Informations du collège des bourgmestre et échevins

2. Modification ponctuelle du PAG concernant les articles 4.1,6.1 et 7.1 de la partie écrite
3. Présentation du plan pluriannuel de financement PPF 2018
4. Nouveau règlement-taxes relatif à la fixation de la taxe de participation aux frais des équipements collectifs et des taxes en matière d'aménagement.
5. Vote d'un crédit supplémentaire pour la réparation des feux de signalisation au Findel
6. Nomination des membres de la commission consultative communale d'intégration
7. Démission du chef de corps du service d'incendie et sauvetage et nomination d'un nouveau chef de corps
8. Approbation de deux contrats de concession
9. Convention 2018 de l'Office social « Ieweschte Syrdall »
10. Devis relatif à la mise en état de la voirie rurale – Enduisage d'un chemin rural au lieu-dit « Vir Herel » à Sandweiler

11. Questions des conseillers et du public

Les documents y afférents sont à la disposition des conseillers communaux au secrétariat communal.

Pour le Collège des Bourgmestre et Échevins,

Le Bourgmestre, **Le Secrétaire,**

18, rue Principale
L-5240 Sandweiler

Boîte postale 11
L-5201 Sandweiler

Tél.: +352 35 97 11
Fax: +352 35 79 66

info@sandweiler.lu
www.sandweiler.lu